



Page 1

Édito

• Budget 2017

Page 2

• Télétravail

• Brèves

Page 3

• Mutations à la DGFIP

Page 4

• Parlons travail

le BERCYlien

Directeur de la Publication

Christiane JOHO

Comité de rédaction

Pierrette BARBEOC'H

Daniel BARRIÈRE

Christian CHAMOREAU

Vincent DENIS

Évelyne HIGOUNET

Renaud RECROSIO

Daniel ROUZY

BUDGET 2017

Moins de moyens pour l'action sociale...

► Le budget 2017 baisse de 10 millions d'euros (M€).

Moins de suppressions d'emplois...

1 540 suppressions d'emplois au ministère de l'économie et des finances (-1,07% au lieu des -2% fixés par la lettre de cadrage),

► Et seulement 43 ETPT en moins sur le périmètre de l'administration centrale.

À noter que, sur ce périmètre, les créations d'emploi se sont portées principalement sur les secteurs qui voient leurs missions s'accroître (ex : la Direction des Achats de l'État et la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique). De fait, la baisse des effectifs se concentre essentiellement sur la principale direction à réseau, la DGFIP.

Et une légère augmentation de la masse salariale...

► Toutes les enveloppes budgétaires consacrées aux salaires ont augmenté du fait :

1. de l'augmentation de 0,6% du point d'indice au 1^{er} février prochain (après les 0,6% de juillet dernier) ;
2. des mesures issues du PPCR : points d'indice en plus pour les catégories C et A (les B les ont obtenus en 2016) et refonte des carrières A-B-C administratives types et C techniques.

Les mesures salariales de mise en œuvre du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) coûteront près de 40 M€ à la DGFIP et 2,5 M€ sur le périmètre de l'administration centrale de BERCY.

**TOUTE L'ÉQUIPE DE LA CFDT VOUS SOUHAITE
DE BONNES FÊTES !!!**

TÉLÉTRAVAIL

Le premier accord majoritaire de la Fonction publique concernant le télétravail a été signé à Bercy en décembre 2010 (administration centrale). Il a été généralisé par la loi du 12 mars 2012 puis par le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 qui ont posé le cadre du télétravail dans la Fonction publique.

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail normalement effectué dans les locaux de l'employeur et partiellement à son domicile de façon régulière et volontaire, en utilisant les technologies de l'information et de la communication. Le travail nomade (vérificateur FiP, contrôleur et inspecteur CCRF...) et le travail à distance dans des locaux administratifs différents du lieu de travail habituel, ne sont pas du télétravail.

Les nouveautés pour l'administration centrale de Bercy

La quotité de temps pouvant être effectuée en télétravail est plafonnée. En effet, l'agent doit être présent au moins 2 jours par semaine dans le service. La possibilité d'un recours en CAP en cas de refus de l'administration est maintenue. Les activités demandant une présence sur le site ne sont pas éligibles au télétravail (ex. : accueil du public, services de sécurité...).

Le décret apporte des nouveautés comme l'obligation annuelle de reconduction expresse 3 mois avant l'échéance. De plus, avec la fin de l'expérimentation, le protocole individuel est remplacé par un arrêté.

À la DGFIP

Lors de la réunion du 19 octobre 2016, la DGFIP a annoncé le lancement d'une expérimentation de novembre 2016 à mars 2017. La DGFIP, précurseur dans le domaine des nouvelles technologies, freine la généralisation du dispositif. La raison invoquée est le besoin de résoudre des problèmes de protection des données et des agents : justifications insuffisantes pour la CFDT puisqu'elles auraient pu être anticipées. La CFDT Finances publiques ne peut contenir son impatience et son mécontentement !

BRÈVES

Revalorisation de l'IMT

Lors du comité technique ministériel (CTM) du 4 octobre le ministre a annoncé un projet de texte permettant un rattrapage indemnitaire en matière d'IMT pour les agents qui relèvent de l'administration centrale, de la DGCCRF, de l'INSEE, de la DGE et du SCL. L'harmonisation pourrait se faire sur 3 ans, le taux mensuel serait ainsi de 89,48 € au 1^{er} janvier 2019. La **CFDT** revendique les 101,98 € de la DGFIP... Réponse au CTM du 9 décembre 2016.

Le PPCR, tout le PPCR, rien que le PPCR : oui, mais pas à la DGFIP

La DGFIP entend accorder, dans le cadre de la transposition, l'indice terminal brut 1015 aux inspecteurs principaux. En revanche, les inspecteurs divisionnaires hors classe ne bénéficieraient que de l'indice 1005. La **CFDT** revendique des grades cohérents et donc le même indice pour les A+.

Règles de mutation en centrale : la DGFIP choisit la manière forte !

Les inspecteurs principaux peuvent être nommés dans un bureau pour lequel ils n'ont pas postulé !

Pour résoudre les problèmes d'attractivité de certains services, il est désormais prévu que, lorsqu'un IP postule à l'un des 30 bureaux « fiscaux » des services centraux (CF, DLF, JF et GF), sa candidature vaut pour l'ensemble de ces bureaux.

Pour la CFDT, débattre, réfléchir et améliorer les conditions de travail serait pourtant un meilleur moyen de résoudre ce problème. Dans cette optique, la CFDT attend avec impatience la mise en œuvre de l'espace de dialogue à la DLF comme promis par l'administration depuis janvier 2016 !

Les inspecteurs des services centraux peuvent désormais être mutés d'office dans les services déconcentrés !

Lors d'un groupe de travail national, la DG a présenté de nouvelles règles de mutations brutales et arbitraires pour les inspecteurs affectés en centrale.

Dans la même logique que le dispositif imposé aux IP, les inspecteurs nommés en Centrale seront désormais obligés de rester au minimum 3 ans sur leur poste s'ils acceptent une mutation dans les services centraux. Là encore, il est plus facile de forcer les gens à rester que de trouver des solutions pour améliorer les conditions de travail.

Plus grave encore, la DG a décidé que des mutations d'office vers le réseau s'appliqueront désormais dans deux cas : suppression d'emploi dans le service et échec à un nouveau « bilan de compétences » quinquennal.

Lorsqu'une ou des suppressions d'emploi seront annoncées dans un bureau, le chef de bureau décidera seul quels seront le ou les inspecteurs concernés, sans qu'aucun critère ne vienne encadrer son choix, pas même l'ancienneté administrative.

Par ailleurs, chaque inspecteur sera soumis à un entretien « bilan de compétences » tous les 5 ans. Si le chef de bureau estime que le profil de l'agent ne répond plus à ses attentes, il sera, là aussi, muté d'office dans le réseau. Dès 2016, les agents arrivés en centrale avant 2012 pourront être concernés.

Ces mesures sont d'ores et déjà actées et applicables IMMÉDIATEMENT : très concrètement, cela signifie que certains inspecteurs seront reversés dans le réseau dès le 1^{er} septembre 2017. **Dans les deux cas, le chef de bureau décidera seul des mutations d'office, sans recours possible ! Aucune garantie n'est octroyée.**

Un front uni des organisations syndicales

En centrale FiP, l'intersyndicale CFDT, CFTC-UNSA/CGC, FO et CGT a vigoureusement réagi en demandant une audience pour exprimer son désaccord de fond et de forme. Devant l'absence de prise en compte de ses exigences par l'administration, cette intersyndicale a appelé à la grève pour le 15 novembre dernier. Avec un taux de 12,5 %, les inspecteurs grévistes en Centrale ont été **3 fois plus nombreux** qu'habituellement. Pour autant, le chemin à parcourir est encore long.

Des réunions d'information vous seront proposées sur tous les sites (Paris, Montreuil, Noisy, Noisiel, Nantes) pour vous détailler les projets, expliciter notre position, répondre à vos questions et recueillir vos propositions.

LA GRANDE ENQUÊTE NATIONALE SUR LE TRAVAIL



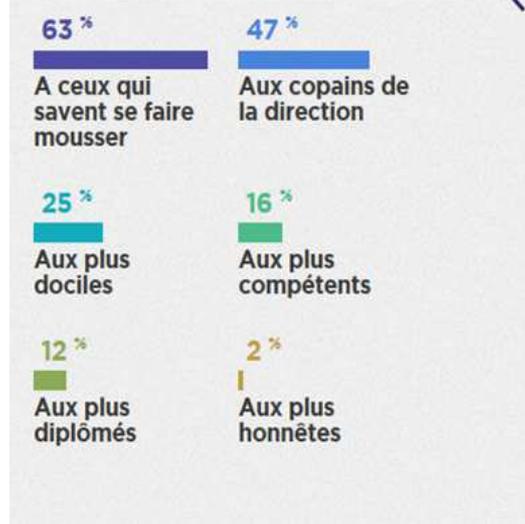
Parlons travail est une immense enquête nationale sur le travail qui a pour but de toucher plusieurs dizaines de milliers de salariés, fonctionnaires, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi...

L'ambition est d'en faire la plus grande enquête jamais réalisée sur le travail. Déjà 150 000 personnes y ont répondu.

Photographie du monde d'aujourd'hui, elle permettra d'imaginer celui de demain.

L'enquête examine tous les thèmes possibles : temps de travail, harcèlement, syndicalisme, mal-être, pénibilité, carrière, ambiance, hiérarchie, évaluation ...

Les promotions profitent surtout



Les résultats, d'ores et déjà visibles, apportent un éclairage passionnant sur la vision qu'ont les travailleurs de leur travail.

Les relations avec votre hiérarchie ne semblent pas au beau fixe :

- plus des trois quarts des personnes interrogées sont témoins ou victimes de harcèlement moral dans leur entreprise ;
- plus de la moitié estime que leurs supérieurs ne se préoccupent pas de leur bien-être et beaucoup qu'ils se protègent avant tout.

L'enquête est en cours jusqu'au 31 décembre 2016.

Pour participer, rendez-vous sur

www.parlonstravail.fr

POUR NOUS CONTACTER

CFDT Centrales Finances - 120, rue de Bercy - Bt Necker - Télédoc 704

75572 PARIS CEDEX 12 - Tél. : 01.53.18.72.89

Courriel : syndicat-cfdt-centrale@syndicats.finances.gouv.fr

▶▶▶ Pour visiter notre site flashez le code ci-contre ▶▶▶

